

# PROGRAMME D'ÉPARGNE-SALAIRE

## La campagne de souscription se déroule du 3 octobre au 1<sup>er</sup> novembre

Durant la campagne du programme d'épargne-salaire des Obligations d'épargne du Canada, il est possible de s'inscrire au programme et de commencer à cotiser à un régime d'épargne-salaire ou, pour les participants actuels, de modifier ses cotisations.

Services en ligne OEC

S'enregistrer / Se connecter

### POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Vous aimeriez savoir comment fonctionne votre régime d'épargne-salaire? Découvrez-le en visionnant ces deux courtes vidéos, qui présentent un aperçu des principaux éléments du régime :



Comment fonctionnent les cotisations à un régime d'épargne-salaire



Comment sont calculés les intérêts

**Toutes les vidéos :** De courtes **Vidéos Démo** expliquent comment effectuer les transactions courantes dans le site des Services en ligne OEC (par exemple, comment modifier vos cotisations).

### SERVICES EN LIGNE OEC

Accédez aux **Services en ligne OEC** pour effectuer les transactions suivantes :

	<b>Modification des cotisations</b> (durant la campagne)
	<b>Encaissement des fonds</b> (en tout temps)
	Inscription au <b>virement automatique</b>
	Mise à jour de vos coordonnées
	<b>Inscription au programme</b> (durant la campagne)

### FOIRE AUX QUESTIONS

**Q :** Que dois-je faire durant la campagne si je veux continuer à cotiser au régime d'épargne-salaire?

**A :** Vous n'avez rien à faire. Vos cotisations actuelles se poursuivront automatiquement.

Visionnez [cette vidéo](#) pour voir comment vos cotisations sont affectées automatiquement à l'émission des OEC la plus récente.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Visitez [oec.gc.ca/employes](https://oec.gc.ca/employes) ou communiquez avec votre directeur de campagne.